

Le paiement

- > Dès que la déclaration est '**envoyée**', un avis de **paiement** est généré assurant la bonne réception de la déclaration fiscale par nos services
- > Pour les contribuables relevant de la DGE le paiement est effectué par le mode de prélèvement bancaire direct.
- > Pour les contribuables relevant des CDI et CPI le paiement est effectué selon la méthode classique et ce, en procédant à l'impression de l'avis à payer et de se présenter à la caisse de la recette muni de cet avis pour effectuer le paiement de l'impôt dû.

Le Suivi des Procédures

A tout instant, le contribuable peut consulter ses déclarations souscrites et suivre l'état de sa situation fiscale.

Les Guides

Consultez les guides, sur :

mfdgi.gov.dz/portailpublic



Contactez-nous

Pour nous faire part de vos préoccupations et de vos questions concernant le portail JIBAYA'TIC, contactez-nous via l'**email** :

mcf.assistance@mf.gov.dz



Consultez le site web de la Direction Générale des Impôts

 mfdgi.gov.dz

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Finances
Direction Générale des Impôts



SYSTÈME D'INFORMATION
FISCAL



Vos Déclarations
A distance
par **INTERNET**



Facilité ✓ Sécurité ✓ Rapidité ✓

Vous faites partie des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises, Centres Des Impôts et Centres de proximités des impôts disposants du système d'information « JIBAYA'TIC »

Les services proposés

- L'accès à ses données d'identification (avec possibilité de mise à jour du code d'accès)
- La saisie assistée des déclarations des impôts et taxes avec calcul automatique.
- La possibilité d'imprimer un avis de paiement avec le détail des impôts et montants déclarés
- Le paiement des impôts et taxes déclarés par voie électronique par les contribuables relevant de la DGE avec autorisation de prélèvement direct des sommes dus de votre compte bancaire
- Le suivi permanent des déclarations émises et les opérations de paiement réalisées.

Dossier d'adhésion

Vous devez déposer le dossier de souscription au niveau du portail « **JIBAYA'TIC** » au niveau de la structure dont vous dépendez (DGE, ou CDI ou CPI)

Vous pouvez télécharger le dossier d'adhésion via le lien du portail « **JIBAYA'TIC** » qui suit:



mfdgi.gov.dz/portailpublic

Le dossier d'adhésion comprend :

-le cahier des dispositions générales signé par le contribuable adhérent.

-Le formulaire de souscription dûment renseigné, téléchargeable depuis le site . Les contribuables relevant de la DGE doivent joindre un relevé d'identité bancaire pour un maximum de trois (03) comptes s'ils sont disponibles.

Le cas échéant, vous pouvez accorder une procuration par laquelle vous autorisez le signataire du formulaire de souscription à agir en votre nom, si la personne signataire n'est pas votre représentant légal.

Sauf mention expresse du premier responsable de la structure (DGE, CDI, CPI), le contribuable adhérent à ce service ne peut recourir concomitamment à la procédure classique de dépôt de déclaration

Le contribuable souhaitant adhérer au portail doit télécharger le dossier de souscription depuis le portail « **JIBAYA'TIC** » et le déposer au niveau de l'administration fiscale à laquelle il relève.

Vous serez destinataire d'un rendez-vous pour l'obtention des données à votre propre compte .

L'adhésion au service

La souscription au service est obligatoire pour bénéficier des services de « **JIBAYA'TIC** ». La souscription a pour objet d'établir une relation contractuelle entre l'administration fiscale et le contribuable.

La déclaration

Dès le premier accès, le service de télédéclaration est opérationnel.

Un message d'alerte vous invite à procéder à la vérification des données saisies sur le formulaire avant de sauvegarder la déclaration car ses données servent de base de calcul de l'impôt. Pendant la saisie, la déclaration demeure en mode brouillon, dans l'espace privé du contribuable, inaccessible à toute autre partie.

L'envoi est effectué par un clic sur « **envoyer la déclaration** »